



# Ifremer

**Objet** : Dragage de la Baie de Txingudi,  
dossier complémentaire  
réf :  
**N/Réf.** : LER/AR/033-2019/NCM/ft

**D.D.T.M.**  
**Service Gestion Police de l'eau**

**64100 BAYONNE**

Arcachon, le 24 octobre 2019

Dossier suivi par *Gilles Trut, Marie-Noëlle de Casamajor, Florian Ganthy* (Ifremer LER/Arcachon-Anglet).

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Station d'Arcachon**

Quai du Commandant Silhouette  
33120 Arcachon  
France

téléphone 33 (0)5 57.72.29.80  
télécopie 33 (0)5.57.72.29.99  
<http://www.ifremer.fr>

**Siège social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96  
<http://www.ifremer.fr>

Madame,

Le 01 octobre 2019, vous avez sollicité l'Ifremer afin d'obtenir un avis sur le dossier complémentaire relatif aux opérations de dragage de la Baie de Txingudi, déposé conjointement par la commune d'Hendaye et le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques.

L'avis formulé porte sur les compléments d'information reçus relatifs à l'impact des travaux sur la qualité des eaux superficielles et les habitats et espèces protégés au titre de la loi sur l'eau.

Cette demande d'avis s'inscrit dans la procédure de demande d'autorisation unique loi sur l'eau au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014.

Le projet, qui fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général, est soumis à enquête publique conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement.

**Rappel du projet**

La Baie de Txingudi, aujourd'hui estuaire « fermé », est soumise à une forte sédimentation de vase dans les zones à faible hydrodynamisme, qui conduit à un exhaussement des fonds.

Depuis 1997, aucun dragage d'entretien n'a été réalisé et la navigabilité de la zone s'est dégradée, ce qui est préjudiciable aux activités économiques du secteur (port de plaisance, port de pêche et autres activités nautiques).

Afin de préserver les usages de la Baie, la commune d'Hendaye et le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques souhaitent obtenir une autorisation des services de l'Etat pour une durée de 10 ans permettant de réaliser des opérations de dragage et d'entretien de l'estuaire.

Le plan de dragage défini pour la période 2019 – 2029 représente 320 000 m<sup>3</sup> de sédiments répartis de la façon suivante :

- Chenal d'accès, 2 opérations de 90 000 m<sup>3</sup> de sables.
- Port de plaisance, 2 opérations de 35 000 m<sup>3</sup> de vases.
- Quai de Floride, 2 opérations de 35 000 m<sup>3</sup> de vases.

■ Le dossier prévoit que les sables extraits du chenal d'accès seront valorisés dans le rechargement de la plage d'Hendaye, tandis que les vases issues du port de plaisance et du Quai de Floride seront immergées au large.

Les solutions techniques retenues combinent le dragage à l'aide d'une drague aspiratrice stationnaire à conduite étanche avec refoulement sur la plage d'Hendaye pour les sables valorisables provenant du chenal d'accès (2 X 90 000 m<sup>3</sup>) et un dragage mécanique à l'aide d'une pelle sur ponton pour le chargement d'un petit chaland automoteur allant claper en mer les vases prélevées dans le port de plaisance et au niveau du Quai de Floride.

Le document complémentaire qui nous a été transmis le 01 octobre 2019 prend bien en compte les remarques que nous avons formulées (avis du 06 juillet 2018 – Réf : LER/AR/034-2018) concernant le choix des scénarios retenus pour la modélisation des courants liés aux vagues qui minimisait leur impact potentiel du fait de la faible hauteur significative de houle modélisée. Les scénarios ajustés, retenus dans le dossier complémentaire apportent les réponses attendues et confirment bien la nécessité de choisir une zone de clapage plus éloignée des *récif*s de Chicharvel et d'Irruari, mais aussi de la zone des Briquets et des Deux Jumeaux...

L'état initial réalisé au niveau de la nouvelle zone d'immersion qui a été proposée lors de la réunion du 14 mai 2019 permet de bien appréhender l'intérêt écologique des habitats rocheux présents. Il montre que la zone d'immersion des sédiments ne présente pas d'habitats sensibles (grottes, surplombs, canyons.....) à d'éventuels dépôts de sédiments.

En conséquence, compte tenu des éléments fournis dans le dossier complémentaire, L'Ifremer émet un **avis favorable** sur le dragage du port de plaisance et du quai de Floride avec immersion en mer sur le nouveau site retenu.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

**Nathalie Caill-Milly**

**Responsable par intérim de la station Ifremer  
d'Arcachon**

Copies : Centre Atlantique Ifremer Nantes  
Responsable Unité LITTORAL  
Responsable ODE  
Cellule expertise, Lorient  
Responsable par intérim LER-AR